

Département de HAUTE-
SAVOIE
Arrondissement de
BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers**

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2022

Objet
N° 22-06-02
TARIFS 2022-2023
*
TARIFS BALME

Présents Messieurs Gérard BURNET, Jean-François DESHAYES, François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Dominique ANCEY et Audrey PENIN, Rachel ROUSSET

Absents excusés Madame Maryvonne ALVARD et Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Dominique ANCEY

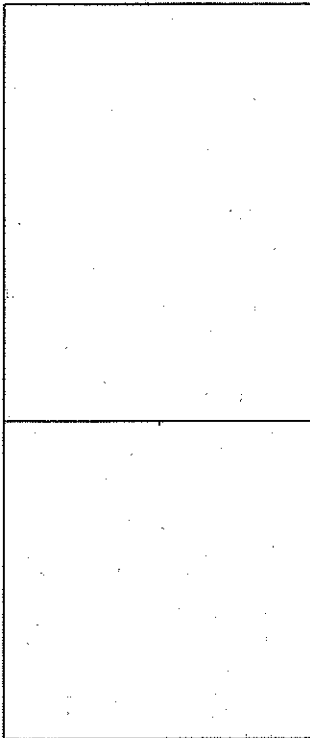
Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, les tarifs des forfaits de ski hiver 2022-2023 pour la Haute Saison (du samedi 17 décembre 2022 au Vendredi 31 mars 2023) et pour le « Ski de Printemps » du 1 Avril 2023 au 1 Mai 2023.

Deux forfaits sont proposés : Chamonix Le Pass et Mont Blanc Unlimited.

Les tarifs varient suivant la durée du forfait regroupant des forfaits de 4h chrono (uniquement pour Chamonix Le Pass), 1 jour, 2 jours, 3 jours..... jusqu'à 21 jours.

Les tarifs sont variables suivant la qualité de la personne concernée par le forfait (Adultes, jeunes, vétérans ou familles)

Pour Chamonix Le Pass les forfaits varient pour un adulte de de 54.00€ pour 4h à 925.00€ pour 21 jours. Ces tarifs sont susceptibles de varier en fonction de la qualité de la personne concernée par le forfait de ski.



Pour le forfait Mont Blanc Unilimited les tarifs vont de 76.00€ pour 1 jour à 980.00 pour 21 jours de forfait. Ces tarifs sont susceptibles de varier en fonction de la qualité de la personne concernée par le forfait de ski.

Des promotions et bons plans sont proposés par ailleurs.

Les forfaits pour le « ski de printemps » ont des tarifs variables et un nombre de jours limités.

La présente délibération est transmise à

Monsieur le Sous-Préfet de
BONNEVILLE
Madame la Trésorière de
SALLANCHES

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du 27/12/22
au 27/10/23

La secrétaire de séance

Pour copie conforme

